

LIVREO SOLUTION[©]

Livret de placement
à rendement fixe garanti



comdirect



2021

Cher Client(e),

Vous avez retenu la COMDIRECT pour votre placement et nous vous remercions de votre confiance. Ce document reprend l'intégralité de vos droits. Merci de le lire attentivement, et de le retourner signé, accompagné du bulletin de souscription, ainsi que des documents justificatifs requis. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre gestionnaire de compte.

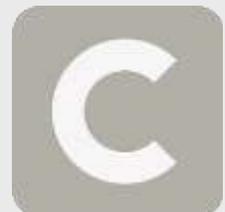
COMDIRECT AG

Pascalkehre 15, Quickborn, 25451, Allemagne

ISIN : DE0005428007- Swift : COBADEHXXX – NIF : DE 114103514

Registre de commerce de Francfort-sur-le-Main HRB 32000 - BLZ: 500400 00 - LEI : 529900V761CIZ36SHR16

Département banque privée francophone
Am Marktplatz 15 • 77656 Offenburg, Allemagne





CONDITIONS GENERALES

Entre les soussignés

Le Souscripteur, dont les informations d'état civil figurent dans le bulletin de souscription en Annexe A du présent Contrat,

Ci-après dénommé le « Souscripteur »

D'une part,

Et

La COMDIRECT AG – COMDIRECT, ayant son siège social à : Pascalkehre 15, Quickborn, 25451, Allemagne, inscrite au Registre de commerce de Berlin-Charlottenburg sous le numéro d'immatriculation HRB34165 et représentée au fin des présentes par le directeur de son département francophone Olivier Caron,

Ci-après dénommée la « banque » ou « COMDIRECT »

Les Souscripteurs et la banque sont ci-après désignés individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties ».

AVANT PROPOS

I. La banque est un établissement financier spécialisé dans le développement et la commercialisation de produits d'investissement et d'épargne grand public.

II. Le Souscripteur est un résident de l'Union Européenne, qui se déclare « non professionnel », et bénéficie des mécanismes de protection juridique liés à cette catégorie de client. Il déclare par ailleurs être en parfaite possession de ses moyens, et avoir reçu toutes les informations relatives aux droits et devoirs liés à un investissement de ce type.

III. La banque dispose de toutes les autorisations et licences requises pour l'exercice de sa mission, ainsi que de toutes les garanties nécessaire à une collecte de capitaux et avoirs privés.

IV. Le présent document est soumis à la réglementation européenne en matière de protection des droits du consommateur du système bancaire et financier.

V. Les Parties se sont donc rapprochées afin de conclure la présente convention (ci-après le « Contrat »).

ARTICLE 1 - OUVERTURE DU LIVRET LIVREO SOLUTION

Il est ouvert, au titre des présentes, un compte sur livret intitulé Livret LIVREO SOLUTION, selon les normes établies par le Règlement (UE) 596/2014 et les Directives 2002/65/EC, 2009/110/EC et 2013/36/EU, révisées par la Directive 2014/65/EU de l'Union Européenne, ainsi que le règlement de l'Autorité Fédérale de Supervision Financière (BaFin - Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht), dont la rémunération est fixe, et déterminée contractuellement dans le bulletin de souscription. Ce compte fonctionnera selon les conditions énoncées ci-après. Il ne peut être ouvert qu'un seul Livret LIVREO SOLUTION par personne physique. Le Livret LIVREO SOLUTION peut être unipersonnel (un Titulaire). Le Titulaire peut désigner un ou plusieurs mandataires. Les tuteurs, curateurs ou mandataires légaux peuvent souscrire au livret pour le compte de la personne protégée. Il peut également être joint (ouvert au nom de deux Titulaires agissant solidairement entre eux).

Dans ce dernier cas, des restrictions sont possibles si les Titulaires du compte sont soumis à des régimes d'imposition différents. A cet égard, la COMDIRECT attire l'attention des Titulaires sur le fait que le changement de résidence fiscale de l'un d'entre eux peut entraîner la clôture du compte. Il peut être souscrit par toute(s) personne(s) physique(s) majeure(s) capable(s).

ARTICLE 2 - OPERATIONS SUR LE LIVRET LIVREO SOLUTION

Les opérations enregistrées sur le Livret LIVREO SOLUTION s'opèrent par des versements ou des retraits au profit du (des) Titulaire(s) ou à des virements de ou à son (leur) compte de dépôt. En désignant ce compte, le Titulaire certifie être en pleine possession des fonds au crédit de ce compte, et déclare que ces derniers ne sont pas issus d'une activité illicite, ou du soutien à une activité illicite. La désignation de ce(s) compte(s) peut être modifiée par son Titulaire par écrit simple (1) jour ouvré avant la date d'échéance normale ou anticipée du compte à terme. Les virements du compte de dépôt vers le Livret LIVREO SOLUTION, peuvent être réalisés sur l'initiative du (des) Titulaire(s), dans le cadre, le cas échéant, d'un ordre permanent donné à leur Banque. Chacun des virements du Livret LIVREO SOLUTION vers leur compte courant doit faire l'objet d'une demande expresse du (des) Titulaire(s) du compte.

ARTICLE 3 – STRATEGIE DU FONDS

Le produit étant rémunéré à taux fixe, indépendamment des performances réelles du fonds, la stratégie de ce dernier est

donnée, ici, à titre purement informatif. Le fonds n'investit que sur les titres de sociétés matures ou d'obligations bénéficiant d'un rating minimum BB+. Le fonds se positionne en majorité absolue sur des positions à court terme, à la hausse ou à la baisse, et systématiquement fermées, au plus tard, à clôture de séance. La stratégie du fonds consiste à optimiser la monétisation des fortes volatilités observés sur les marchés, par une multiplicité de positions identiques très courtes lors de l'identification d'une tendance. Pour ce faire, et eu égard à une volontaire quantité restreinte d'actifs à suivre, le fonds dispose d'une veille humaine et informatisée, et d'une cellule de marché dédiée.

ARTICLE 4 – MONTANT

Le montant minimum de souscription du Livret LIVREO SOLUTION est de 41000 euros. Le montant minimum de chaque opération est de 1000 euros. Le solde du Livret LIVREO SOLUTION ne peut, à aucun moment, être ramené à un chiffre inférieur à 41000 euros. Il n'y a pas de plafond de dépôt pour le Livret LIVREO SOLUTION.

ARTICLE 5 – INTERETS

La rémunération est fixée librement par la COMDIRECT et figure sur le bulletin de souscription, le barème de taux est garanti jusqu'à échéance du Livret ; **conformément à la Directive 2014/92/UE de l'Union Européenne sur la transparence bancaire, les intérêts tels que présentés sur les documents commerciaux, et/ou le bulletin de souscription, sont nets d'impôts et de frais de gestion.** Les sommes déposées peuvent se voir appliquer des taux d'intérêts différents en fonction de tranches de dépôt déterminées par la COMDIRECT. Toutes informations utiles quant au(x) taux d'intérêts appliqué(s) et au(x) tranche(s) concernée(s) figurent sur le bulletin de souscription du livret. Dans le cadre des présentes, les taux appliqués sont des taux nominaux nets, déduction effectuée à la source des impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur. Les versements sur le Livret LIVREO SOLUTION portent intérêt à compter de la date de crédit. Les intérêts seront capitalisés de manière semestrielle.

ARTICLE 6 – FISCALITE (APPLICABLE AU 01/01/2019)

6.1 Responsabilité fiscale

Conformément à la Directive 2006/73/EC du 02/09/2006 de l'Union Européenne, il appartient au Client de satisfaire à l'ensemble de ses obligations d'ordre fiscal concernant notamment le dépôt des déclarations ou de tout document



rendu obligatoire par la réglementation fiscale de son pays de résidence fiscale. L'ouverture, la détention et le fonctionnement d'un compte peuvent avoir pour le Client des implications fiscales qui dépendent de plusieurs facteurs dont, sans toutefois s'y limiter, le lieu du domicile du Client, son lieu de résidence, sa citoyenneté ou le type d'actifs qu'il détient.

Les législations fiscales de certains pays peuvent avoir une portée extraterritoriale et ce, quel que soit le lieu du domicile, de résidence ou la citoyenneté du Client. Il est recommandé à ce dernier de se rapprocher de son conseiller COMDIRECT afin d'obtenir les conseils juridiques et fiscaux appropriés.

6.2 Résidence fiscale

En application de la législation en vigueur, le Client doit communiquer à la COMDIRECT son/ses pays de résidence fiscale et son adresse de résidence fiscale. Ces éléments doivent être communiqués avant toute ouverture de compte. A cet effet, la COMDIRECT peut demander au Client la fourniture d'une « Auto-certification de la résidence fiscale Personne Physique » et, le cas échéant, des pièces justificatives. Il appartient au Client, et non à la COMDIRECT, de déterminer, sous sa propre responsabilité, son/ses pays de résidence fiscale. A cet égard, le Client est invité à consulter le portail de l'OCDE ou à s'adresser à un conseil fiscal indépendant ou aux autorités fiscales concernées. Le Client doit informer la COMDIRECT de tout changement de circonstances affectant le statut de sa résidence fiscale sous 30 jours et doit lui communiquer à cette fin un formulaire d'« Auto-certification de la résidence fiscale Personne Physique » dans un délai de 90 jours. Ce formulaire est disponible auprès du service client de la COMDIRECT. A cet égard, la COMDIRECT attire l'attention du Client sur le fait que le statut de la résidence fiscale peut avoir des conséquences fiscales importantes sur ses placements, revenus et gains, et affecter le présent contrat ou tout autre contrat souscrit avec la COMDIRECT. En outre, ses placements, revenus et gains seront susceptibles d'être également soumis à la réglementation, notamment fiscale, en vigueur dans son Etat de résidence fiscale.

6.3 - Personnes physiques ayant leur domicile fiscal dans l'Union Européenne au moment du versement des intérêts

La fiscalité du compte sur Livret LIVREO SOLUTION est régie par la Convention bilatérale conclue entre la République Fédérale d'Allemagne et votre pays de résidence. L'Allemagne jouit de conventions avec tous les pays membres de l'Union Européenne, impliquant, en matière fiscale, une imposition des intérêts et revenus de placement en Allemagne, un prélèvement à la source des sommes correspondant à l'impôt sur le revenu, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, sur la base fiscale locale. La loi fédérale bancaire impose par ailleurs aux

établissements financiers, dans leur documents commerciaux ou contractuels adressés aux clients étrangers, une communication des taux de rendement et de rémunération, déduction faite de l'imposition forfaitaire prélevée à la source. Le rendement du livret LIVREO SOLUTION tel que mentionné dans le bulletin de souscription est donc net d'impôt.

Lors de leur versement, les intérêts sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement d'impôt sur le revenu au taux en vigueur au moment de leur perception faisant office d'acompte. Ce prélèvement est appliqué par la COMDIRECT sur le montant brut des revenus. Le(s) (co)Titulaire(s) a (ont) toutefois la possibilité d'être dispensé(s) de l'application de ce prélèvement sous réserve de respecter les conditions requises eu égard à son (leur) revenu fiscal de référence et d'avoir adressé à la COMDIRECT dans les délais requis par la réglementation leur formulaire de demande de dispense. En règle générale, la demande de dispense doit être recueillie par COMDIRECT au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de paiement des intérêts. Toutefois, il existe des cas dérogatoires. La COMDIRECT recommande au(x) (co)Titulaire(s) de se rapprocher de son (leur) conseiller pour en connaître les modalités. En toute hypothèse, les intérêts sont également soumis, lors de leur versement, aux prélèvements sociaux en vigueur. Ces prélèvements sont directement appliqués par la COMDIRECT.

6.4 - Personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal dans l'Union Européenne au moment du versement des intérêts :

Si le(s) (co)Titulaire(s) est (sont) non résident(s) fiscal(aux) d'un des pays de l'Union Européenne, et sous réserve de la présentation des justificatifs nécessaires, les intérêts versés en rémunération du Livret LIVREO SOLUTION sont exonérés d'impôt sur le revenu et sauf exceptions de prélèvements sociaux. En revanche, ces intérêts sont susceptibles d'être imposés dans l'Etat de résidence fiscale du(des) (co) Titulaire(s) conformément à la réglementation locale en vigueur, sous réserve le cas échéant, des dispositions des conventions fiscales applicables. Dans ce cadre, la COMDIRECT invite le(s) (co)Titulaire(s) à se renseigner auprès des autorités fiscales de son (leur) Etat de résidence et à se rapprocher d'un conseil indépendant afin d'obtenir les conseils juridiques et fiscaux appropriés. Si le(s) (co)Titulaire(s) devient(nent) non résident(s) fiscal(aux) européen(s), il doit(vent) en informer la COMDIRECT et lui transmettre l'ensemble des justificatifs requis dans les meilleurs délais afin de bénéficier du régime fiscal applicable aux non-résidents fiscaux européens.

ARTICLE 7 - IMPRIME FISCAL UNIQUE (IFU)



Conformément à la réglementation fiscale en vigueur et sauf cas particuliers, la COMDIRECT adressera au Client annuellement, un Imprimé Fiscal Unique (IFU) à destination de l'administration fiscale de son pays de résidence fiscale. Ce document reprendra les éléments que le(s) (co)Titulaire(s) aura (auront) communiqués à la COMDIRECT et fera état des opérations sur valeurs mobilières réalisées et des revenus de capitaux mobiliers (hors cas particuliers des revenus dispensés de déclaration) perçus par ce(s) dernier(s). Ces informations seront, le cas échéant, reprises dans le cadre de la déclaration de revenus du(des) Titulaire(s) dans son pays de résidence fiscale.

ARTICLE 8 – ECHANGE D'INFORMATIONS

8.1 - Norme commune de déclaration

En application de la législation en vigueur résultant de la Directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 traitant de l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal, et des conventions conclues par la République Fédérale d'Allemagne permettant un échange automatique d'informations à des fins fiscales, la COMDIRECT doit transmettre aux autorités fiscales locales, pour transmission aux autorités fiscales étrangères concernées, certaines informations concernant les comptes financiers déclarables des clients ayant leur domicile fiscal hors d'Allemagne dans un Etat de l'Union Européenne ou dans un Etat avec lequel un accord d'échange automatique d'informations est applicable. Ces informations, qui seront transmises sur une base annuelle sous format informatique, concernent notamment le pays de résidence fiscale, le numéro d'identification fiscale, et tout revenu de capitaux mobiliers ainsi que les soldes des comptes financiers déclarables. Pour plus de détails, le Client est invité à consulter le Portail OCDE dédié à l'échange automatique d'informations à des fins fiscales.

8.2 - FATCA – Citoyens ou Résidents américains

En application de l'accord intergouvernemental signé entre la République Fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis le 14 novembre 2013 pour l'application de la réglementation américaine «Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)», la COMDIRECT doit, sur une base annuelle sous format informatique, transmettre à l'administration fiscale locale, pour transmission à l'administration fiscale américaine (Internal Revenue Service, «IRS»), certaines informations concernant les comptes financiers déclarables détenus par les clients identifiés comme étant «US Person» au sens de la loi américaine (citoyens ou résidents américains). Dans ce cadre, la COMDIRECT doit s'assurer du statut fiscal du Client au regard de cette réglementation et peut être amenée à lui demander à

tout moment la production de documents complémentaires. En cas de doute sur le statut d'un Client et en l'absence de fourniture par ce dernier de la documentation requise, la COMDIRECT considérera que le Client répond à la qualification d'«US Person» devant, à ce titre, faire l'objet d'une déclaration auprès de l'administration fiscale. Le Client s'engage à informer la COMDIRECT de tout changement susceptible de modifier son statut au regard de la réglementation FATCA et à lui transmettre tous les documents requis.

ARTICLE 9 – DUREE ET CLOTURE DU LIVRET LIVREO SOLUTION

9.1 - Clôture à échéance

La durée du Livret LIVREO SOLUTION est précisée dans le bulletin de souscription. A son échéance, et sauf demande contraire du Titulaire, le Livret, ainsi que le compte à terme attendant, sont clôturés dans les conditions prévues par la loi. En cas de livret joint, la demande de clôture doit être initiée par les deux co-Titulaires. Cette clôture résultera de l'envoi d'un courrier électronique de l'une des parties à l'autre depuis l'adresse électronique de contact enregistrée lors de l'ouverture du compte sur livret. En cas de clôture, les sommes seront versées au(x) Titulaire(s) par virement sur son (leur) compte bénéficiaire identifié dans le bulletin de souscription, ou à défaut, par chèque de banque restitué sur première demande de(s) l'intéressé(s). En cas de livret joint, le retrait des fonds ne pourra s'opérer que sur instruction conjointe des deux co-Titulaires.

9.2 - Décès ou incapacité du Titulaire

Le décès du Titulaire entraîne le transfert automatique du compte au bénéfice de ses ayants-droits, tels qu'identifiés dans le bulletin de souscription. En cas d'inadéquation entre ces dernières et les dispositions testamentaires du Titulaire, le document le plus récent sera pris en compte. L'incapacité du Titulaire entraîne le transfert automatique de la seule gestion du Livret à son Mandataire institutionnel.

9.3 - Transfert

Hormis le cas susmentionné à l'article 9.2, le Livret LIVREO SOLUTION ne peut pas être transféré à un tiers autrement que dans les procédures exceptionnelles que sont l'adjudication judiciaire des biens du Titulaire et/ou l'avis à tiers détenteur par une autorité compétente.

ARTICLE 10 – DONNEES PERSONNELLES

Toutes les données à caractère personnel liées aux présentes sont collectées, traitées et conservées conformément à la



Charte de Protection des Données Personnelles, qui est consultable sur le site internet du groupe, et disponible sur simple demande auprès du service client de la COMDIRECT. La COMDIRECT est tenu au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, la COMDIRECT est autorisée par le Titulaire/représentant légal/mandataire à communiquer les données le concernant dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales. Ces données peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilités, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme. Le Titulaire/représentant légal/mandataire disposent d'un droit d'accès et de rectification s'agissant de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données pour motifs légitimes. Ils peuvent également s'opposer sans frais à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés par courriel accompagné d'une copie de tout document d'identité signé par le demandeur auprès de son gestionnaire de compte.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DEPOTS

11.1 - Intervenants et mécanismes

La protection des dépôts effectués auprès de la COMDIRECT est assurée par :

- Une caution en numéraire auprès de l'autorité de tutelle, correspondant à la totalité des balances de capitaux clients, majorée de 20%.
- Le Fonds Fédéral de garantie des dépôts (jusqu'à une limite de 100.000 euros).
- Une chambre de compensation (clearing house) en charge de la sécurisation des transactions entre le Client et la COMDIRECT, ainsi qu'entre la COMDIRECT et les différents intervenants financiers.
- Un droit prioritaire de détention sur les actifs mobiliers (titres, obligations, participations) acquis par le fonds.

En cas de défaillance, le délai d'indemnisation maximal est de 15 jours ouvrables, en Euro uniquement.

11.2 - Cas particuliers

Les comptes joints sont répartis entre les co-Titulaires à parts égales, sauf stipulation contractuelle prévoyant une autre clé de répartition. La part revenant à chacun est ajoutée à ses

comptes ou dépôts propres et ce total bénéficie de la garantie. Les comptes sur lesquels deux personnes au moins ont des droits en leur qualité d'indivisaire, d'associé d'une société, de membre d'une association ou de tout groupement similaire, non dotés de la personnalité morale, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des indivisaires ou associés.

Cette garantie porte sur les sommes déposées sur l'ensemble de ces livrets pour un même Titulaire ainsi que les intérêts afférents à ces sommes sans limitation.

ARTICLE 12 – RECLAMATION, MEDIATION

Toute demande d'information ou réclamation relative aux produits et services proposés à la clientèle est à formuler auprès du gestionnaire de compte en charge du suivi général des dossiers du Titulaire.

Si ce dernier ne peut apporter une réponse satisfaisante au Titulaire, il fait remonter la demande de ce dernier à sa hiérarchie, ou au service concerné, qui reprend contact avec le Titulaire sur le point de sa réclamation.

ARTICLE 13 – TRIBUNAUX COMPETENTS

La présente convention est soumise à la loi allemande et à la compétence des tribunaux locaux, ou des Cours Européennes.

La présente convention conservera ses pleins et entiers effets quelles que soient les modifications que pourra subir la structure et la personnalité juridique de la COMDIRECT, notamment en cas de fusion, absorption ou scission, qu'il y ait ou non création d'une personne morale nouvelle.

INTENTIONNELLEMENT LAISSE VIDE

SIGNATURES EN PAGE SUIVANTE



SIGNATURES DES PARTIES

Pour la COMDIRECT AG

Signataire : Olivier CARON

Qualité : directeur de la banque privée francophone

Signature (docusign) :

Pour le Client

Signataire :

Qualité : Souscripteur principal

Date (jjmmaaaa) :/...../.....

Signature :

ANNEXE A

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Avant de retourner votre dossier, merci de vous assurer de la complétude de ce dernier en cochant les cases vous concernant :

<i>Souscripteur (personne physique)</i>	<i>Souscripteur (personne morale)</i>
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le bulletin de souscription intégralement rempli et signé <input type="checkbox"/> Les conditions générales paraphées et signées <input type="checkbox"/> Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité <input type="checkbox"/> Si applicable, une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité pour le co-titulaire <input type="checkbox"/> Une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture de téléphone ou d'électricité, ou avis n'imposition au nom du/des souscripteur(s) <input type="checkbox"/> Un RIB complet au nom du/des souscripteur(s) <input type="checkbox"/> Si le souscripteur est âgé de plus de 90 ans, le formulaire dédié <p>POUR LES MINEURS (représentés par un parent)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité des parents <input type="checkbox"/> Une copie du livret de famille ou de n'importe quel autre document officiel permettant d'établir la filiation <input type="checkbox"/> Une attestation d'hébergement <input type="checkbox"/> Un RIB au nom du mineur souscripteur <p>POUR LES INCAPABLES MAJEURS, OU MINEURS REPRESENTES</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Une photocopie du jugement d'incapacité <input type="checkbox"/> Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant légal 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le bulletin de souscription intégralement rempli et signé par le signataire habilité de la personne morale <input type="checkbox"/> Les conditions générales paraphées et signées par le signataire habilité de la personne morale <input type="checkbox"/> Une copie des statuts à jour certifiée conforme par le signataire habilité, datée et signée <input type="checkbox"/> Un certificat d'incorporation de la personne morale (ex : en France, le Kbis) de moins de 3 mois <input type="checkbox"/> Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité au nom du signataire habilité <input type="checkbox"/> Une procuration, sur entête de la personne morale, donnant pouvoir, pour les besoins spécifiques de cette souscription, au signataire habilité <input type="checkbox"/> Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité de tous les bénéficiaires effectifs détenant directement ou indirectement au moins 25% du capital social ou droit de vote de la personne morale <input type="checkbox"/> Un RIB complet au nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une entreprise cotée, ou exerçant une activité réglementée : le lien internet permettant d'accéder au justificatif d'agrément, aux compte sociaux, au rapport de gestion et/ou au document de référence de la société. <input type="checkbox"/> Dans le cas d'une association, fondation, ou congrégation, une preuve de publication de constitution <input type="checkbox"/> En cas de financement de l'investissement par crédit : justificatif de l'obtention du prêt par l'établissement financier concerné

La banque se réserve le droit de demander la justification de l'origine des fonds investis, ainsi que tout autre document qui sera jugé nécessaire pour répondre aux normes légales en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.



1/ VOTRE IDENTITE (personnes physiques uniquement)

Souscripteur

Monsieur Madame

Nom(s) :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Né(e) le :/...../..... Nationalité :

Adresse email :

.....

Profession :

Statut :

- Salarié non cadre
- Salarié cadre
- Travailleur indépendant
- Intermittent/Intérimaire
- Saisonnier
- Artisan / Agriculteur
- Retraité
- Etudiant
- Fonctionnaire
- En recherche d'emploi

Autre :

Profession :

- Service public
- Personnel administratif
- Commerce
- Hôtellerie/restauration
- Tourisme
- Profession médicale
- Profession libérale
- Métiers du bâtiment
- Communication
- Ingénierie

Autre :

Situation matrimoniale :

- Marié(e)
- Célibataire
- Veuf(ve)
- Pacsé(e) régime légal
- Pacsé(e) en indivision
- Divorcé(e)

Régime matrimonial :

- Communauté légale
- Participation aux acquêts

Régime matrimonial :

- Communauté légale
- Participation aux acquêts

Régime de protection juridique :

Oui Non

Si oui, préciser (tutelle, curatelle...) :

Résidence fiscale :

Européenne, pays :

Autre, pays :

Connaissances en produits d'épargne et finance de marché :

Débutant Intermédiaire Confirmé Expert

Etes-vous une personne politiquement exposée :

non oui, fonction :

Co-souscripteur (si applicable)

Monsieur Madame

Nom(s) :

Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Né(e) le :/...../..... Nationalité :

Adresse email :

.....

Profession :

Statut :

- Salarié non cadre
- Salarié cadre
- Travailleur indépendant
- Intermittent/Intérimaire
- Saisonnier
- Artisan / Agriculteur
- Retraité
- Etudiant
- Fonctionnaire
- En recherche d'emploi

Autre :

Profession :

- Service public
- Personnel administratif
- Commerce
- Hôtellerie/restauration
- Tourisme
- Profession médicale
- Profession libérale
- Métiers du bâtiment
- Communication
- Ingénierie

Autre :

Situation matrimoniale :

- Marié(e)
- Célibataire
- Veuf(ve)
- Pacsé(e) régime légal
- Pacsé(e) en indivision
- Divorcé(e)

Régime matrimonial :

- Communauté universelle
- Séparation des biens
- Communauté légale
- Participation aux acquêts

Régime de protection juridique :

Oui Non

Si oui, préciser (tutelle, curatelle...) :

Résidence fiscale :

Européenne, pays :

Autre, pays :

Connaissances en produits d'épargne et finance de marché :

Débutant Intermédiaire Confirmé Expert

Etes-vous une personne politiquement exposée :

non oui, fonction :



2/ PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSEES

Vous, ou une personne de votre entourage direct, est considérée comme une personne politiquement exposée, au sens de la réglementation européenne en vigueur, c'est-à-dire exerce, ou a exercé au cours des 12 derniers mois, une fonction :

- Chef d'Etat, de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne
- Membre d'une assemblée parlementaire / nationale, ou du Parlement Européen
- Membre d'une cour suprême, constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction
- Membre d'une cour des comptes
- Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ou d'une banque publique
- Ambassadeur, chargé d'affaires, consul générale, consul de carrière ou autre mission diplomatique
- Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
- Dirigeant d'une institution internationale créée par un traité

3/ DECLARATION D'ORIGINE DES FONDS

Nature et origine des capitaux investis (plusieurs choix possibles)

Je déclare que la somme de Euros investie dans cette souscription provient de :

- Epargne Héritage Revenus professionnels (rémunération, primes, dividendes...) Vente immobilière Prêt
- Cession d'actifs professionnels ou financiers Autres, veuillez préciser :
- Je certifie que la provenance des sommes investies dans cette souscription ne porte pas atteinte à la directive (UE) 2015/849 du parlement européen et du conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme
- Je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente Déclaration d'origine des fonds sont exacts et conformes à la réalité.

Fait à le/...../..... Signature : **X**

<i>Si vous répondez à l'un des cas suivants</i>	<i>Vous devez fournir</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Investissement d'une somme en provenance d'une personne tierce (y compris un membre de la famille) - Vous êtes une personne politiquement exposée au sens de la réglementation européenne en vigueur - Vous êtes un résident fiscal américain et/ou une « US Person » au sens de la réglementation américaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Une notice explicative émanant de votre établissement bancaire teneur de compte - Une attestation notariée de vente d'un bien immobilier ou de partage de succession - Une attestation d'un expert-comptable local attestant que les fonds investis ne sont pas soumis à restriction

Identification du compte de support

Je déclare que le compte bancaire courant depuis lequel seront émis mes investissements, et vers lequel seront effectués mes retraits, est le suivant (peut être modifié à tout moment par courriel simple au gestionnaire de compte) :

Bénéficiaire :

Banque :

IBAN : SWIFT/BIC :



6/ SIGNATURES

- Déclare(ons)** dans le cadre de l'application de la directive européenne « Marchés d'Instruments Financiers II (MIF II) » être informé(s) de mon (notre) classement dans la catégorie « non professionnel ».
- Autorise(ons)** la banque à m'adresser (nous adresser) par courrier électronique et/ou par SMS des informations relatives à la progression de notre placement ainsi qu'à traiter mes instructions transmises par courrier électronique vers et depuis l'adresse :

.....@.....

- Je certifie que les informations recueillies sont exactes et reflètent bien mon profil d'investisseur et accepte le traitement de mes données personnelles nécessaires compte tenu de ma qualité d'associé.**
- Je certifie être en pleine possession de mes moyens, et disposer de la capacité juridique nécessaire pour souscrire aux présentes sans restriction.**

Fait à : le :/...../.....

SOUSCRIPTEUR

Nom complet :

Signature

CO-SOUSCRIPTEUR (si applicable)

Nom complet :

Signature